

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 09.12.2014

Présidence : M. Albert Lambelet, Syndic
Présents : 38
Majorité : 20
Scrutateurs : M. Pascal Amstutz
Excusés : M. André Bruderer, Conseiller communal et M. Marcel Mesnil.

M. Albert Lambelet, Syndic, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et informe que les délibérations seront enregistrées.

L'Assemblée de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.9.80.

M. le Syndic constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 13 octobre 2014.
Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il a été à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée et est publié sur le site de la commune ;
2. Budget de fonctionnement 2015 ;
3. Budget des investissements :
 - a. Recapitalisation de la Fondation du Manoir et vote du crédit y relatif ;
 - b. Augmentation du crédit d'investissement pour la réfection du réseau d'eau potable et vote du crédit y relatif ;
4. Nomination d'un membre de la commission d'aménagement ;
5. Divers

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 13.10.2014

M. Albert Lambelet, Syndic, informe que le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 13.10.2014 ne sera pas lu. Il a été à disposition des citoyens à l'Administration communale dix jours avant l'Assemblée communale et publié sur le site de la commune.

La parole n'étant pas demandée, M. Albert Lambelet, Syndic, propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal.

Au vote l'Assemblée communale approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée du 13 octobre 2014.

2. Budget de fonctionnement 2015

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Conseillère communale, présente le budget de fonctionnement pour l'année 2015 avec les résultats suivants :

Total des charges	10'070'812
Total des recettes	10'071'544
Bénéfice présumé	732

Avant de passer à l'analyse par dicastère, une remarque préliminaire : dans plusieurs chapitres, vous constaterez une assez grande différence entre comptes

2013 et budget 2014 et 2015. En effet, lors de la clôture des comptes 2013, nous avons reporté dans les différents chapitres les charges d'intérêt et d'amortissements des investissements, que nous n'avions mis ni au budget 2013, ni au budget 2014. Cet outil, nommé « imputation interne des intérêts et amortissement » nous permet de mieux appréhender le coût réel de chaque dicastère. Par la suite, nous noterons uniquement « Imputations internes » pour justifier les différences. Cette explication a déjà été abondamment donnée dans le bulletin de présentation de l'Assemblée du 27 mai 2014.

Nous vous proposons maintenant un aperçu de la part de chaque dicastère en termes de charges et de produits :

Désignation	Budget 2015	
	Charges	Produits
Administration	825'305	95'955
Ordre public	244'825	38'700
Enseignement	3'059'572	95'140
Culte, culture et loisirs	462'714	22'750
Santé	782'878	17'000
Affaires sociales	1'320'455	143'365
Transports et communications	1'157'528	108'900
Aménagement et environnement	873'427	626'000
Economie	56'816	40'000
Finances et impôts	1'287'292	8'883'654
TOTAL	10'070'812	10'071'544

Administration

Pour ce chapitre, l'augmentation trouve sa justification dans le renforcement prévu du personnel administratif, compensé en partie par l'annulation de la participation aux frais de fusion.

Ordre public

L'équipement des sapeurs-pompiers a besoin de renouvellement, ce qui justifie la grande part de l'augmentation de 33'780 francs.

Enseignement

Pour ce dicastère, nous enregistrons les données suivantes :

Les charges nettes augmentent de CHF 259'172 par rapport au budget 2014, mais seulement de CHF 53'753 par rapport aux comptes 2013. La raison de cette différence entre 2013 et 2014 est la répercussion des charges d'intérêts et d'amortissement. Les raisons principales sont les suivantes :

- a) Augmentation des charges liées de l'école primaire : CHF 14'800
- b) Diminution de notre participation au cycle d'orientation : CHF 13'400
- c) Augmentation des frais du camp de ski : CHF 6'000
- d) Imputation interne des intérêts et des amortissements : CHF 210'000
- e) Fin des indemnités journalières de caisse-maladie : CHF 79'200

Culte, culture et loisirs

Les imputations internes expliquent l'augmentation des charges nettes de ce chapitre.

Santé

Ce dicastère est soumis aux principes des charges liées, la différence provient essentiellement de l'augmentation des charges de notre participation aux frais financiers des homes.

Affaires sociales

Les charges de ce dicastère sont pour la plupart des charges liées. L'écart est principalement dû à l'augmentation des frais d'assistance, des institutions spécialisées ainsi que l'extension de l'accueil extra-scolaire, compensé en partie par une augmentation de la participation des parents.

Transports et communication

Ici aussi, les imputations internes expliquent une grande part de l'augmentation. La diminution de prestations du service édilitaire refacturées à des tiers explique le reste.

Aménagement et environnement

Ce dicastère est largement soumis au principe de l'autofinancement, les recettes devraient en principe couvrir les dépenses, au moins à raison de 70%. 14% de ce chapitre ne sont pas soumis à ce principe.

Economie

Nouveauté dans ce chapitre, le compte « rétribution des énergies » qui résulte de la production estimée d'électricité de nos panneaux photovoltaïques installés cette année. Bien entendu, les imputations des amortissements et intérêts de cette installation sont également comptées.

Finances et impôts

Le chapitre des finances enregistre une augmentation des recettes de CHF 622'466.

Les principales raisons sont les suivantes :

No	Comptes	Explications
90.400.0	Impôt sur le revenu	+ 200'000 : Ce montant a été calculé sur la base des données du Service cantonal des contributions, du rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (année 2012), corrigé par nos propres évaluations sur la base des facturations d'impôts établies jusqu'au mois d'octobre 2014 et de l'évolution prévisible de la population.
90.400.1	Impôt sur la fortune	+ 30'000 : Les bases de calcul sont les mêmes que celles de l'impôt sur le revenu.
90.401.0	Impôt bénéfice	+ 80'000 : Justifié par l'installation à Corminboeuf de plusieurs entreprises
90.401.1	Fonds propres	+ 10'000 : Pour les mêmes raisons.
90.404	Impôts sur les mutations	+ 90'000 : En raison des transactions immobilières prévues
90.441.0	Impôt sur les véhicules	- 40'600 : Montant communiqué par le service concerné

940.322	Intérêts	- 40'000 : La diminution des dettes entraîne une diminution de la charge d'intérêt.
940.330	Amortissements	- 43'000 : de même, les amortissements diminuent.
940.490.4 940.490.5	Imputations internes	+ 517'320 : Montant réparti dans les différents chapitres.
99.451.1	Recette extraordinaire (2ans EE)	- 69'074 : Cette participation du canton aux frais de mise sur pied de la 2 ^{ème} année enfantine était limitée dans le temps.
99.451.2	Part. Codems	- 172'240 : Recette extraordinaire en 2014.

Investissements dont les objets ont déjà été votés lors d'assemblées précédentes :

Rachat du Manoir par la fondation		1'720'000
Installation d'éclairage public	150'000	
Infrastructures du Quartier du Champ de la Croix	750'000	
Aménagement de l'accès au Quartier du Champ de la Croix	590'000	
Vente de terrain zone Centre		1'200'000

Investissements dont les objets doivent être votés lors de l'assemblée du 9 décembre 2014 :

Recapitalisation de la Fondation du Manoir	1'000'000	
Augmentation du crédit d'investissement pour la réfection du réseau d'eau potable	80'000	

Investissements dont les objets seront votés ultérieurement :

Rénovation des bâtiments	150'000	
Remplacement du parc informatique	100'000	
Agrandissement buvette du centre sportif	300'000	
Modération de trafic	500'000	
Réfection du réseau routier	100'000	
Chemins pédestres	30'000	
Achat de véhicules et machines	50'000	
Construction de conduites eau potable	50'000	50'000
Reprise infrastructures de l'eau potable	100'000	
Construction et réfection des canalisations	50'000	100'000
Réfection des collecteurs selon PGEE	800'000	
Reprise infrastructures eaux usées	50'000	
Vente du terrain du Champ de la Croix		2'000'000

Récapitulation

	DEPENSES 2015	RECETTES 2015
Investissements bruts	4'850'000	5'070'000
Investissements nets	220'000	

M. François Chenaux, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la Commission financière « La Commission financière, à l'unanimité des membres présents à sa séance, recommande à l'Assemblée communale

d'approuver le budget de fonctionnement 2015, présentant un excédent de Fr. 732.—».

Au vote, l'Assemblée communale approuve, à l'unanimité, le budget de fonctionnement 2015 qui représente un bénéfice de Fr. 732.--.

3.1. Recapitalisation de la Fondation du Manoir et vote du crédit y relatif

M. Albert Lambelet, Syndic, informe que l'Assemblée communale du 13 octobre 2014 a accepté le transfert de la propriété de l'Immeuble de l'EMS « Le Manoir » à la Fondation du Manoir pour le prix global de Fr. 6'492'500.--. Chaque commune percevra un montant de la vente au prorata des participations entre les communes (Givisiez 50%, Corminboeuf 25%, Granges-Paccot 25%) soit un montant de Fr. 1'500'000.-- pour notre commune. De plus, nous recevrons également le remboursement de Fr. 220'000.— correspondant aux avances des frais d'étude liés au projet « Les Terrasses du Manoir » qui seront repris en charge par la Fondation le Manoir.

L'Assemblée communale a accepté la première partie de cette transaction. Nous vous présentons la deuxième à votre acceptation : afin de donner une autonomie financière adéquate à la Fondation le Manoir, il y a lieu que les communes membres procèdent à la recapitalisation de la Fondation. Les montants arrêtés par commune sont les suivants :

Recapitalisation de la fondation	Solde à disposition	Consolidation	Capital final
Givisiez	2'246'250.00		2'246'250.00
Granges-Paccot	1'123'125.00		1'123'125.00
Corminboeuf	123'125.00	1'000'000.00	1'123'125.00

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter la recapitalisation de la Fondation du Manoir et de lui octroyer un crédit d'investissement de Fr. 1'000'000.--. Cette dépense sera financée par la part que notre commune a reçue lors du transfert de propriété à la Fondation du Manoir, conformément à la décision de l'Assemblée communale du 13 octobre 2014.

M. François Chenaux, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport de la Commission financière « La Commission financière, à la majorité des membres présents à sa séance, recommande à l'Assemblée communale d'approuver la recapitalisation de la Fondation du Manoir ».

Au vote, l'Assemblée communale, par 37 oui et 1 non, accepte la recapitalisation de la Fondation du Manoir qui représente un investissement de un million de francs.

3.2. Augmentation du crédit pour l'assainissement du réseau d'eau potable et vote du crédit y relatif

Mme Chantal Angéloz, Conseillère communale, informe que l'Assemblée communale du 27 mai 2014 a accepté un crédit d'investissement de Fr. 130'000.-- pour l'assainissement du réseau d'eau potable du quartier du Champ de la Vigne.

A la suite de la modification du projet de Frigaz en vue de la pose d'une conduite de gaz sur le tracé de la route communale du Champ de la Vigne, les services industriels proposent de profiter de l'occasion pour assainir la conduite d'eau

existante sur le tronçon intermédiaire sur une longueur de 212 mètres. Cet investissement complémentaire éviterait des problèmes ultérieurs et ainsi, l'ensemble des conduites d'eau seraient renouvelées.

En conséquence, le Conseil communal demande à l'Assemblée d'accepter un crédit complémentaire de Fr. 80'000.-- pour le financement de ces travaux. Ce financement sera assuré par un prélèvement sur les réserves.

M. François Chenaux, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport de la Commission financière « La Commission financière, à l'unanimité des membres présents à sa séance, recommande à l'Assemblée communale, d'approuver le vote du crédit relatif à l'augmentation du crédit pour l'assainissement du réseau d'eau potable ».

M. Jean-Joseph Simonet demande s'il est prévu de rénover la conduite sur le tronçon restant du secteur concerné.

M. Dario Viel, Conseiller communal, répond que les deux tronçons restants du secteur ont déjà fait l'objet du crédit d'investissement approuvé lors de l'Assemblée du 27 mai 2014.

Au vote, l'Assemblée communale, à l'unanimité, accepte l'augmentation du crédit d'investissement de Fr. 80'000.-- pour l'assainissement du réseau d'eau potable.

4. Nomination d'un membre de la commission d'aménagement

M. Jean-Claude Spicher propose la candidature de M. Cédric Milan pour la commission d'aménagement.

Au vote, l'Assemblée communale désigne M. Cédric Milan par 33 voix (bulletins distribués 38, bulletins blancs 4 et une voix éparse).

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie le personnel communal, les membres des commissions, le corps enseignant, le corps des sapeurs-pompiers et ses collègues du Conseil communal. Au nom du Conseil communal, il souhaite un heureux Noël et ses vœux de joie, de réussite et de plaisir pour l'année 2015.

Il invite les participants à partager le verre de l'amitié.

L'Assemblée est levée à 20h10 heures

Le Syndic :

Le Secrétaire :